

Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?

Les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile vous guident dans votre choix.



Assistants maternels :

- agrément
- formation et accompagnement professionnel

Structures d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans :

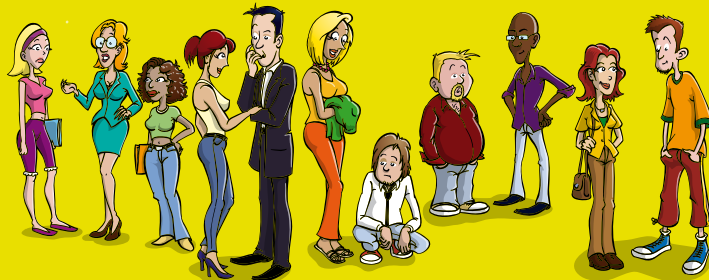
- avis ou autorisation pour la création des crèches, haltes-garderies, garderies périscolaires, accueil de loisirs, structures multi-accueil...
- surveillance et contrôle



Vous vous interrogez sur votre vie affective, sexuelle et familiale ?

Les médecins et les conseillères conjugales des Centres de Planification ou d'Education Familiale (CPEF) vous accueillent et vous informent :

- contraception (pilule, préservatif,...)
- vie affective et sexuelle
- prévention, dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles
- conseil conjugal et familial



Département du Pas-de-Calais Communication/Conseil Général/Photo : © Sebary/illustration : © Renaud Simon/Juin 2008

Coordonnées de votre service de PMI



La Protection Maternelle et Infantile

accompagne les Familles au quotidien



Une prévention ouverte à tous !

Médecins, sages-femmes, puéricultrices, psychologues vous soutiennent à chaque étape importante de la vie de votre enfant.

Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile
03.21.21.65.78

Vous attendez un enfant ?

A domicile ou en consultation, la sage-femme de Protection Maternelle et Infantile vous accompagne et vous propose :



- entretien du 4^e mois
- suivi médical de la grossesse
- informations des futurs parents :
 - déroulement de la grossesse
 - préparation de la naissance
 - accouchement
 - allaitement
 - période post-natale
 - contraception

Votre enfant vient de naître ?

Dès la maternité, à domicile ou en consultation, le médecin et la puéricultrice de Protection Maternelle et Infantile vous accompagnent pour le bien-être de votre enfant.

- soins de puériculture
- liens parents - enfants
- allaitement maternel et alimentation
- développement et épanouissement
- rythme de vie : sommeil, jeux...
- suivi médical, vaccinations
- prévention des accidents domestiques
- modes d'accueil



Votre enfant grandit ?

En consultation, le médecin et la puéricultrice de Protection Maternelle et Infantile participent au suivi médical de votre enfant et vous accompagnent dans les démarches de soins.



- examens médicaux et vaccinations en consultation
- bilans de santé à l'âge de 3 à 4 ans, réalisés à l'école maternelle par la puéricultrice :
 - dépistages : vision, audition, langage, croissance
 - évaluation de l'adaptation scolaire
 - informations sur hygiène et rythmes de vie
 - vérification des vaccinations



Les actions de prévention de la Protection Maternelle et Infantile participent à la protection de l'enfance.